

COMITE SYNDICAL

Réunion du 30 juin 2025

2025-33– Demande retrait de membres

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin à dix-sept heures, le Comité Syndical du syndicat mixte d'e-Collectivités régulièrement convoqué le 18 juin 2025, s'est réuni, au siège dudit Comité, sous la présidence de Monsieur Éric HERVOUET, Président.

Nombre de délégué(s) syndicaux en exercice : 19 titulaires et 15 suppléants

ÉTAIENT PRÉSENTS (10) :

Mme Corinne POTHIER.

M. Jean-Philippe CHARRIER, M. Jean-Luc GAUTRON, M. Manuel GUIBERT, M. Éric HERVOUET, M. Patrice PAGEAUD, M. Guy PLISSONNEAU, M. Thierry RICARDEAU, M. Yann THOMAS, M. Patrick VILLALON.

POUVOIRS (4) :

M. Sébastien VERDON donne pouvoir à M. Éric HERVOUET

M. Rémi PASCREAU donne pouvoir à M. Yann THOMAS

Mme Denise RENAUD donne pouvoir à M. Jean-Luc GAUTRON

M. Alain CAREIL donne pouvoir à M. Guy PLISSONNEAU

Votants : 14

ÉTAIENT ABSENTS ET EXCUSÉS (14):

Mme Cécile BARREAU, Mme Isabelle MOINET, Mme Nadia RABREAU, Mme Denise RENAUD.

M. Guillaume ARNAUD, M. Alain CAREIL, M. Dominique DURAND, M. Franck GAUTHIER, M. Judicaël LAMY, M. Rémi PASCREAU, M. Jean-François PEROCHEAU, M. Xavier SARRY, M. Yannick SOULARD, M. Sébastien VERDON.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Yann THOMAS.

ASSISTAIENT A LA SÉANCE :

Madame JOLIVET-CHARBONNEAU A., Directrice Générale d'e-Collectivités,

Monsieur LE RAY O., Responsable du pôle ressources et relation adhérents d'e-Collectivités.

Le quorum est atteint pour délibérer valablement.

2025-33– Demande retrait de membres

Monsieur le Président informe l'assemblée des retraits suivants :

- ✓ Autres établissements : 2

Département	Localité	Établissement	Motif
85	CHAUCHÉ	ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE CHAUCHÉ	Dissolution au 08/04/25
85	SAINTE-HERMINE - CCAS	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINTE HERMINE	dissolution au 31 12 2024 suite création commune nouvelle et CCAS de SAINT-JEAN-D'HERMINE

Le Comité syndical après en avoir délibéré :

- Décide d'accepter le retrait des structures ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

ADOPTÉ à l'unanimité des voix exprimées :

Date du vote : 30/06/2025

Votants : 14

Voix totales : 14

Voix exprimées : 10

Non Votés : 4

1 – Pour : 10 Voix

2 – Contre : 0 Voix

3 – Abstention : 0 Voix

4 - Ne prend pas part au vote : 0 Voix

Fait et délibéré à ... le ...,
Fait et délibéré au siège du Comité Syndical,
Les jours, mois et an susdits
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,
La Roche-sur-Yon

Le Président, **Éric HERVOUET**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Transmis au Représentant de l'Etat

Président : M. Éric HERVOUET

Secrétaire : M. Yann THOMAS (1^{er} Vice-Président)

Comité syndical – 30/06/2025

2025-33– Demande retrait de membres**Unanimité**Date du vote : **30/06/2025**Mode de scrutin : **Public**Votants : **14**Voix totales : **14**Voix Exprimées : **10**Non votés : **4**Taux d'abstention : **0,0%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	10 Voix	100,0%
(COLLEGE DES COMMUNES) Charrier Jean-Philippe		1 voix
(COLLEGE DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS LOCAUX) Gautron Jean-Luc		1 voix
(COLLEGE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DÉPARTEMENTAUX ET RÉGIONAUX) Guibert Manuel		1 voix
(COLLEGE DES COMMUNES) Hervouet Éric		1 voix
(COLLEGE DES COMMUNES) Pothier Corinne		1 voix
(COLLEGE DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS LOCAUX) Renaud Denise par procuration à Gautron Jean-Luc		1 voix
(COLLEGE DES COMMUNES) Richardeau Thierry		1 voix
(COLLEGE DES COMMUNAUTES DE COMMUNES) Thomas Yann		1 voix
(COLLEGE DES COMMUNES) Verdon Sébastien par procuration à Hervouet Éric		1 voix
(COLLEGE DES COMMUNES) Villalon Patrick		1 voix
Non votants	4 Voix	
(COLLEGE DES COMMUNAUTES DE COMMUNES) Plissonneau Guy		1 voix
(COLLEGE DES COMMUNAUTES DE COMMUNES) Careil Alain par procuration à Plissonneau Guy		1 voix
(COLLEGE DES COMMUNAUTES DE COMMUNES) Rémi Pascreau par procuration à Thomas Yann		1 voix
(COLLEGE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DÉPARTEMENTAUX ET RÉGIONAUX) Pageaud Patrice		1 voix